

NOMENCLATURE : 8-8



Sylvain ROBERT

Maire de Lens

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES
Pôle administratif : EBAILLY
Tél : 03.21.69.86.62

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20250513-2025-141-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2025

DECISION RELATIVE A L'ACCEPTATION D'UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LENS LIEVIN (CALL) POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS TRANSITION DURABLE ET SOUTIEN AUX COMMUNES DU TERRITOIRE.

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2022 portant adhésion au service commun de la transition durable et d'aide aux communes,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL) de soutenir les actions en faveur de la transformation durable du territoire à travers la création d'un fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire,

Vu que la Ville de LENS a engagé des travaux de rénovation de l'éclairage public répondant aux critères d'éligibilité du fonds de concours,

Vu la décision n°2024-158 du 31 mai 2024 relative à la sollicitation d'un accompagnement financier de la CALL pour des travaux de rénovation de l'éclairage public au titre du fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire,

Vu le courrier de notification en date du 15 octobre 2024 référencé 17216639 portant attribution d'un montant de 85 060.53 € au titre du fonds de concours transition durable et soutien aux communes pour la réalisation de l'opération « travaux de rénovation de l'éclairage public des rues du 14 juillet, Fauqueur, de la Perche, Souvraz, Churchill, Voltaire, des Déportés et parking Léo Lagrange,

Décision n° 2024-141

DECIDE

ARTICLE 1 – Il est accepté l'octroi d'une subvention de 85 060.53 € de la part de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL) pour l'opération visant à réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public.

ARTICLE 2– Le coût total facturé de cette opération est de 199 704.05 € HT.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville.

ARTICLE 4 : Les travaux ont débuté second semestre 2024 et ont été achevés premier trimestre 2025.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint – Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

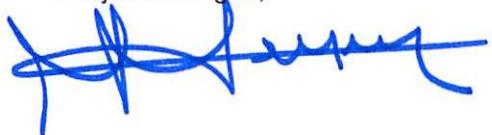
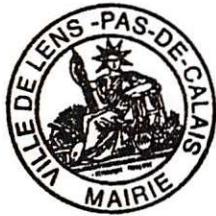
ARTICLE 6 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 7 -Le Directeur Général des Services Techniques, le Directeur délégué aux Finances et à la Prospective Financière auprès du Directeur Général des Services et le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lens, le

13 MAI 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "H. Lemaire".